

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « ALLEZ LA FRANCE »

1. Généralités

Le présent règlement (« **le Règlement** ») établit les conditions du concours intitulé « Allez la France » (« **le Jeu Concours** »).

1. Le Jeu Concours est organisé par SERVIVIANDE, inscrite au RCS de Lille sous le numéro B 342 610 664, avec siège social sis 63 rue du Milieu 59190 HAZEBROUCK et adresse de correspondance à 5 Rue Gustave Sculfort – CS 70100, 59604 Maubeuge Cedex (tél. : 0800 375 836, www.henri-boucher.fr, infosite@henri-boucher.fr) (« **l'Organisateur** »).
2. La participation au Jeu Concours implique l'acceptation entière et inconditionnelle du présent règlement, lequel comprend les modalités et conditions de participation et de déroulement (« **le Règlement** »).
3. Le Jeu Concours est annoncé via le site internet www.henri-boucher.fr, via la page Facebook « HENRI BOUCHER », via Newsletter ainsi qu'en boucherie.

2. Durée du Jeu Concours

Le Jeu Concours **début**e le **21 novembre 2021 à 00h01 (UTC+1)** et **se termine au plus tard le 18 décembre 2022 à 23h59 (UTC+1)**, l'organisateur se permettant de clôturer anticipativement le concours dans le cadre d'une élimination de l'équipe de France avant la finale (« **Période du Jeu Concours** »).

3. Conditions relatives aux Participants

La participation au Jeu Concours est exclusivement réservée aux personnes physiques (« **les Participants** ») qui :

1. Sont légalement domiciliés en France au moment du Jeu Concours ;

Sont également admises au Jeu Concours :

1. Les collaborateurs d'Henri Boucher, leur famille (jusqu'au troisième degré) et les personnes domiciliées à l'adresse du collaborateur d'Henri Boucher ou qui y habitent en fait ;
2. Tous ceux qui ont collaboré au développement et à l'organisation du Jeu Concours.

4. Supports

Le Jeu Concours est exclusivement accessible sur ordinateur, tablette ou téléphone mobile conformément aux dispositions de l'article 5 ci-dessous.

La participation au Jeu Concours se déroule via la smart URL suivante : <https://glic.it/1127000>

5. Modalités de participation

Pour participer valablement au Jeu Concours, le Participant doit, pendant la Période du Concours :

1. Accéder au formulaire de participation via la smart URL suivante : <https://glic.it/1127000>
2. Accepter le présent Règlement en cochant la case prévue à cet effet.
3. Jouer au jeu « Allez la France » et tenter de récolter un maximum de viandes et éviter les ballons. Une viande = 1 point en plus. Un ballon encaissé = 1 point en moins.
4. Compléter les informations suivantes :
 - Communiquer ses coordonnées complètes et correctes : nom, prénom, adresse email et genre ;
 - Sélectionner sa boucherie habituelle ;
 - Répondre à la question subsidiaire ;
5. Envoyer le formulaire complété en cliquant sur le bouton « Envoyer » prévu à cet effet.
6. Le Participant recevra un accusé de réception par email lui confirmant que sa participation a bien été enregistrée.

Les formulaires incomplets ne seront pas acceptés.

Il est de la seule responsabilité du Participant de s'assurer que les informations qu'il fournit lors de sa participation, notamment ses coordonnées, sont correctes.

Dans le cas où les coordonnées communiquées par le Participant s'avèreraient inexactes et/ou incomplètes, ce dernier ne pourra prétendre à aucun prix, ni à une quelconque compensation sous quelque forme que ce soit.

Chaque Participant peut jouer une fois par jour durant la Période du jeu Concours.

La participation est strictement nominative, et le Participant ne peut jouer pour le compte d'autres participants.

L'Organisateur se réserve le droit de demander des explications ou d'annuler la ou les participation(s) qui semblerai(en)t abusive(s) au regard des règles évoquées dans le présent Règlement.

Le Participant autorise l'Organisateur à effectuer toutes les vérifications concernant son identité et son domicile.

Tous les frais de participation au Jeu Concours sont entièrement à charge du Participant. Il ne peut en aucun cas exiger de l'Organisateur de couvrir ces frais.

6. Prix du Concours et détermination des gagnants

L'Organisateur offre aux gagnants du Jeu Concours 1 colis abondance (d'une valeur d'environ 115€ - voir prix du jour sur www.henri-boucher.fr) à faire valoir dans la boucherie « HENRI BOUCHER » mentionnée comme boucherie habituelle. Il y a un colis abondance à gagner par jour pendant la Période du jeu concours.

Les prix du Jeu Concours ne sont pas transmissibles et ne sont pas convertibles en espèces.

Les gagnants du Concours seront les Participants qui auront obtenu le score le plus important au jeu « Allez la France » et auront fourni la réponse la plus proche de la bonne réponse pour la question subsidiaire.

L'Organisateur s'engage à désigner 1 gagnant par jour mais se réserve le droit de désigner des gagnants supplémentaires.

Les gagnants du Jeu Concours seront avisés par email.

Les résultats sont définitifs, contraignants, insusceptibles d'appel et de contestation et cela pour quelque raison que ce soit.

7. Responsabilité

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des dommages ou frais éventuels, de quelque nature qu'ils soient, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la participation au Jeu Concours.

L'Organisateur peut à tout moment exclure une personne de la participation au Jeu Concours suite à une infraction à une des conditions de participation ou en cas d'abus de fraude, de tromperie ou de participation perfide au Jeu Concours.

En pareil cas, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts.

Aucun recours n'est possible contre la décision de l'Organisateur, qui doit être considérée comme définitive et irrévocable.

8. Plainte

Toute plainte relative au Jeu Concours doit être envoyée par écrit à l'Organisateur dans un délai maximum de 7 jours ouvrables qui suivent la fin du Concours à l'adresse email suivante : infosite@henri-boucher.fr

Aucune contestation concernant les questions et les réponses du Jeu Concours ne sera acceptée.

Les plaintes non formulées par écrit et ne respectant pas les conditions susmentionnées ne seront pas traitées.

L'absence de réaction de la part de l'Organisateur ne peut en aucun cas être interprétée comme un accord sur le contenu de la plainte.

9. Données à caractère personnel

Les données personnelles des Participants sont traitées sous la responsabilité de l'Organisateur, SERVIVIANDE, avec siège social sis 63 rue du Milieu 59190 HAZEBROUCK (responsable de traitement) en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (règlement (EU) 2016/679 ou « GDPR ») et les lois françaises y afférentes.

Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat auquel le Participant est partie lorsqu'il s'inscrit au Concours. Les données concernant les Participants sont traitées afin, d'une part, de permettre à l'Organisateur d'organiser le Jeu Concours et d'autre part, d'éviter les éventuelles fraudes au Jeu Concours.

Les données à caractère personnel des Participants seront utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation du Jeu Concours et sont uniquement destinées à l'Organisateur. Les données seront conservées pour une durée de 6 mois.

Les données à caractère personnel des Participants, renseignées par ces derniers, ne seront en aucun cas transmises à un tiers par l'Organisateur.

Chaque participant a le droit de demander l'accès à ses données à caractère personnel, et le cas échéant, la rectification et l'effacement de ses données. Toute demande à ces fins peut être adressée à l'adresse suivante : infosite@henri-boucher.fr

10. Divers

Le présent Règlement est disponible durant la Période du Jeu Concours via la smart URL suivante : <https://qlic.it/1127000>

Chaque Participant peut recevoir gratuitement le texte complet du Règlement en soumettant sa demande par écrit à l'adresse email suivante : infosite@henri-boucher.fr

Des modifications / additions / suppressions au présent Règlement peuvent éventuellement être publiées durant la Période du Jeu Concours sous forme d'avenant(s).

Pour les matières non prévues dans le présent Règlement, l'Organisateur peut prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du Jeu Concours.

En cas de conflit entre les informations du Jeu Concours présentées dans le Règlement et celles présentées dans le matériel promotionnel y afférent, les informations du Jeu Concours figurant dans le présent Règlement prévalent.

11. Droit applicable et juridiction compétente

Le présent Règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à son application relèvera exclusivement de la compétence des cours et tribunaux du 59 (France).